

Beauvais, le 7 avril 2020

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et messieurs les directrices et
Directeurs des écoles primaires et élémentaires

s/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et inspecteurs de l'Éducation nationale

**Annule et remplace la circulaire n°196 en date du 20 janvier 2020 relative à
l'organisation des stages de réussite proposés aux élèves de CM1 – CM2
présentant des difficultés en français et / ou en mathématiques**

Division de l'Organisation
Scolaire
Bureau de l'Enseignement du
1^{er} degré

Dossier suivi par :
Laurence HEBRAL
Sandrine SOLER

Réf n° / 2019-2020

Tél. : 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ce.dosip1-60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Objet : Organisation de l'opération vacances apprenantes, avril 2020

Les vacances constituent un moment de repos nécessaire pour les élèves et leurs professeurs, notamment dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons. Pour autant, il est important que ce temps de vacances passé à la maison soit pour tous les élèves qui le souhaitent l'occasion d'approfondir ou de consolider leurs acquis. Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse met en place un dispositif de soutien pendant la deuxième semaine des vacances de printemps.

Ce dispositif, calibré en tout petits groupes ou individuellement et proposé à distance, sera assuré par des professeurs volontaires et aura pour principal objectif de consolider les connaissances des élèves volontaires, notamment ceux qui rencontrent des difficultés, afin de consolider leur acquis. Une attention particulière sera ainsi portée aux jeunes les plus éloignés du système scolaire, absents ou fragiles, afin de favoriser leur accrochage durant cette période de continuité pédagogique.

Il s'adresse aux écoliers sur la base du volontariat. Il se déploiera du **20 au 24 avril 2020 à raison de 6h** sur la semaine **en distanciel** afin de travailler les savoirs fondamentaux : lecture, compréhension, calcul et résolution de problèmes.

Pour la bonne réussite de ce dispositif, je vous remercie de respecter les délais de transmission et de retour des différents documents qui vous seront communiqués.

J'attire votre attention sur le fait que :

- la liste des enseignants volontaires de votre école devra être saisie sur l'application dédiée au plus tard le **7 avril 2020, 17h**. Les enseignants qui encadreront ces dispositifs de soutien seront rémunérés en HSE
- la liste des élèves volontaires qui bénéficieront d'un dispositif de soutien devra être saisie sur l'application dédiée au plus **le 10 avril 2020, 12h**.

Le recueil préalable de l'accord des responsables légaux est nécessaire. Il est primordial que ces derniers soient parfaitement informés des objectifs de cette action.

Vous trouverez en pièce jointe la note technique qui explicite plus précisément ce dispositif.

Je sais pouvoir compter sur vous pour permettre la pleine réussite de ce dispositif de soutien aux élèves fragiles qui vise à limiter les inégalités entre les élèves et à maintenir le lien de continuité pédagogique dans le contexte actuel d'enseignement à distance. Je vous remercie dès à présent de votre engagement.


L'Inspectrice d'académie – DASEN
Emmanuelle COMPAGNON